

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2024 au 31 mars 2025)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 11

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2024 au 31 mars 2025	Bar Rayé	Pêche interdite		
26 avril 2024 au 15 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont un maximum de 2 ombles chevaliers		
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Truite Arc-En-Ciel	10		
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout		
26 avril 2024 au 30 novembre 2024	Éperlan Arc-en-ciel	120		
	Grand corégone	5		
	Marigane Noire	30		
	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		
17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Baie Philomène - - La partie comprise entre un point situé en aval de la partie la plus étroite de l'exutoire de la baie Philomène jusqu'au ruisseau Philomène, en amont, excluant le lac sans nom (Canard) (46°40'49" N., 75°51'19" O.)

17 mai 2024 au 15 octobre 2024	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	mêmes que la zone	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 juin 2024 au 15 octobre 2024	Achigans	mêmes que la zone		
	Esturgeons	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement